

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 14 août 2017 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Marielle Duhème, Rémi Robidoux, et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard.

Le siège no. 6 est vacant.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

**17-08-14-4431 Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 14 août 2017 à 19 h 00.

Adopté

Séance ordinaire du lundi 14 août 2017, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2017;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en juillet 2017;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 juillet 2017;
- D) Période d'information du maire;
 -
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation –Regroupement des Offices municipaux;

- 20.2 Autorisation - Octroi d'un contrat pour des travaux de pavage sur la rue Des Anciens-Combattants;
- 20.3 Demande de la MRC du Haut-St-Laurent – Signature d'une entente relative à l'octroi d'une subvention relative à la compensation tenant lieu de taxes ;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation –Vente de la déchiqueteuse/ broyeuse de branches 2008;
- 30.2 Demande de contribution financière : Fondation du Centre Hospitalier du Comté de Huntingdon;
- 30.3 Autorisation – Demande de participation financière - Agenda des policiers ;
- 30.4 Autorisation - Demande de participation financière Agenda des professionnelles en soins de la santé du Québec (FIQ);

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Avis de motion – Règlement abrogeant le Règlement 848-2013 établissant la rémunération du personnel lors d'élections et de référendums municipaux;
- 40.2 Autorisation – Dérogation mineure relative aux enseignes au 100, Chemin Ridge (lot 5 491 617);
- 40.3 Autorisation – Dérogation mineure – Rue Wellington- Construction d'un immeuble de 6 unités de logement;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Autorisation – Embauche de Sonia Roy à titre de pompier volontaire ;
- 50.2 Autorisation – Rémunération du personnel électoral ;

60. –VARIA

- 60.1 Approbation – Mois de la sensibilisation du cancer de la prostate;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Monsieur Rémi Robidoux:
- 70.3 Madame Marielle Duhème:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:
- 70.5 Monsieur Paul-André Ricard:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

17-14-08-4432

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 14 août 2017 tel que présenté et avec dispense de lecture, en y apportant les modifications suivantes, à savoir :

Le sujet suivant est reporté :

50.2 – Autorisation – Rémunération du personnel électoral.

Le sujet suivant est ajouté :

50.3 – Félicitations à Nancy Cloutier Laurence et Mélanie Sherry pour leur réussite aux examens de premiers répondants;

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2017

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2017.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2017

Comptes à payer –Juillet 2017

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2017.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 juillet 2017

Dépenses d'investissement – Juillet 2017

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de juillet 2017.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- Il félicite le personnel du camp de jour et de la piscine municipale pour leur travail dans la confection de leurs chars allégoriques présentés à la parade de la Foire de Huntingdon le 11 août dernier. Les jeunes employés ont gagné la 1^{re} et 3^e place du concours des plus beaux chars.

Période de questions du public

Aucune question.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 10 juillet 2017

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 juillet 2017 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

17-08-14-4433

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 juillet 2017 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Regroupement des offices municipaux d'habitation des municipalités d'Ormstown, Franklin, Huntingdon, Saint-Chrysostome et Howick

Considérant que l'Office municipal d'habitation d'Ormstown, l'Office municipal d'habitation de Franklin, l'Office municipal d'habitation de Huntingdon, l'Office municipal d'habitation de Saint-Chrysostome et de l'Office municipal d'habitation de Howick

ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

Considérant que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités d'Ormstown, Franklin, Huntingdon, Saint-Chrysostome, Howick et de Très-Saint-Sacrement un projet d'entente de regroupement des offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Considérant que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Considérant qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

17-08-14-4434

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation d'Ormstown, l'Office municipal d'habitation de Franklin, l'Office municipal d'habitation de Huntingdon, l'Office municipal d'habitation de Saint-Chrysostome et de l'Office municipal d'habitation de Howick suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Que soit nommé le conseiller, monsieur Denis St-Cyr au conseil d'administration provisoire du nouvel office.

Adopté

Octroi d'un contrat pour des travaux de pavage sur la rue Des Anciens-Combattants

Considérant que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation (Projet TP-2017-02) auprès de six (6) soumissionnaires pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux sur la rue Des Anciens-Combattants pour une surface approximative de 2 000 mètres carrés;

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 20 juillet 2017 pour laquelle cinq soumissions ont été reçues, dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

Soumissionnaires	Montant du contrat (incluant les taxes)
Ali Excavation inc.	57 020,54 \$
Asphalte Verner inc.	71 169,53 \$
Les Pavage Expert inc.	72 802,17 \$
Les Pavage CEKA inc.	79 777,56 \$
Les Pavage Ultra inc.	102 112,71 \$
Asphalte Major et fils Inc.	- \$

Considérant l'analyse des soumissions quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis;

17-08-14-4435

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour des travaux de pavage sur la rue Des Anciens-Combattants au plus bas soumissionnaire conforme soit Ali Excavation inc., pour un montant de 57 020,54 \$ incluant les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat pour des travaux de pavage sur la rue Des Anciens-Combattants (Projet TP-2017-02).

Adopté

Demande de la MRC du Haut-St-Laurent – Signature d'une entente relative à l'octroi d'une subvention relative à la compensation tenant lieu de taxes

Considérant que, par sa résolution no 05-06-17, la MRC du Haut-St-Laurent demande à la Ville de Huntingdon de conclure une entente visant à subventionner la compensation tenant lieu de taxes relative à la partie de l'immeuble du 10, rue King occupée par la MRC;

Considérant que la MRC demande, également, que la municipalité de Huntingdon verse une subvention relative aux années 2015 et 2016, et ce, payable sur une période de cinq (5) années;

Considérant que la MRC du Haut St-Laurent a toujours versé une compensation tenant lieu de taxes en rapport à l'immeuble du 10, rue King depuis qu'elle en est propriétaire;

Considérant que contrairement aux allégations de monsieur François Landreville dans sa correspondance du 15 juin dernier, l'entente intervenue entre la Ville de Huntingdon et la MRC a été négociée et signée au cours de l'année 2007 et non pas depuis la rénovation du Château, soit :

Année	Subvention	Année	Subvention
2002	0.00 \$	2010	(7 569.32 \$)
2003	0.00 \$	2011	(7 808.35 \$)
2004	0.00 \$	2012	(7 808.35 \$)
2005	0.00 \$	2013	(7 808.35 \$)
2006	0.00 \$	2014	(7 914.35 \$)
2007	(7 968.24 \$)	2015	0.00 \$
2008	(8 188.29 \$)	2016	0.00 \$
2009	(7 189.91 \$)	2017	0.00 \$

Considérant que lorsque la MRC du Haut-St-Laurent a pris la décision d'acquérir et de rénover le Château, une demande a été présentée à la Ville de Huntingdon d'acquérir les édifices de la MRC du 23 et 25, rue King, et ce, afin d'investir dans un projet bénéfique pour la municipalité et la MRC;

Considérant que la Ville de Huntingdon, n'ayant aucun besoin de déménager son Hôtel-de-Ville de la rue Prince, a, néanmoins, accepté d'investir dans le projet de la MRC, et ce, afin de régler les problématiques reliées au manque d'espace de la MRC et ceux de l'édifice abandonné du Château;

Considérant que lors des négociations en rapport à l'achat par la Ville de Huntingdon des immeubles de la MRC du Haut-St-Laurent situés au 23 et 25, rue King, il avait été convenu que la Ville acceptait d'acquérir lesdits immeubles pour une somme de 500 000 \$ malgré le fait que ces immeubles étaient évalués à 290 600 \$ et 61 800 \$ respectivement, et ce, afin de contribuer au financement du projet d'achat et de rénovation du Château par la MRC;

Considérant que lors des travaux de rénovation du Château, la MRC du Haut-St-Laurent a rencontré un problème relatif à la gestion de ses eaux pluviales et qu'à cet effet, la Ville de Huntingdon a dû assumer à elle seule les coûts relatifs aux travaux requis, lesquels se sont élevés à 71 656.28 \$;

Considérant qu'un des éléments de la négociation a porté sur l'assurance que l'administration de la MRC du Haut-St-Laurent cesserait de menacer la Ville de Huntingdon de déménager dans la municipalité d'Ormstown;

Considérant qu'en vertu de la résolution no 3774-09-00 de la MRC du Haut-St-Laurent, le Conseil des maires s'était engagé à maintenir les opérations de la MRC Le Haut-St-Laurent dans ses bureaux administratifs du 10, rue King à Huntingdon, et ce, tant et aussi longtemps que la MRC Le Haut-St-Laurent existera;

Considérant le refus de la MRC de revoir son choix de répartition des quotes-parts établi selon le pourcentage de la population au lieu du potentiel fiscal de chaque municipalité, créant un déséquilibre majeur des répartitions de certaines dépenses pour quelques municipalités, dont Huntingdon.

17-08-14-4436

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

QUE le Conseil municipal refuse de signer une entente visant à subventionner la compensation tenant lieu de taxes relative à la partie de l'immeuble du 10, rue King occupée par la MRC, et ce, tant et aussi longtemps que la MRC refusera de revoir son choix de répartition des quotes-parts établi selon le pourcentage de la population au lieu du potentiel fiscal de chaque municipalité.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Vente de la déchiqueteuse/ broyeuse de branches 2008

Considérant qu'en mai 2008, la Ville a acquis une déchiqueteuse/ broyeuse de branches de marque Champion (PTO Drive), avec ouverture de chargement de 36'' x 36'' pour déchiqueter des branches de 8'' à 11'', chez Équipements T.M. Inc, au coût de 6 900.00 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que depuis la vente du tracteur John Deere en juin 2016 à la compagnie Domaine Jacques Leblanc, le personnel des travaux publics n'utilise plus cet équipement;

Considérant que monsieur Daniel Hurteau désire acquérir la déchiqueteuse/ broyeuse;

17-08-14-4437

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal autorise la vente de la déchiqueteuse à branches à monsieur Daniel Hurteau pour un montant de 3 000 \$.

Adopté

Demande de contribution financière : Fondation du Centre Hospitalier du Comté de Huntingdon

Considérant que la Fondation du Centre Hospitalier du Comté de Huntingdon demande une aide financière pour améliorer la qualité de vie des résidents du centre;

17-08-14-4438

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière de 100 \$ à la Fondation du Centre Hospitalier du Comté de Huntingdon.

Adopté

Demande de participation financière : Almanach Aide-Mémoire des policiers et policières de la Sûreté du Québec

Considérant que l'Association des policiers et policières provinciaux du Québec demande une participation financière pour le financement d'un Aide-mémoire qui leur servira d'outil de travail tant au niveau de leurs fonctions professionnels qu'une source d'informations au niveau de leur association syndicale;

17-08-14-4439

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal regrette de ne pouvoir acquiescer à la demande de participation, et ce, pour des raisons budgétaires.

Adopté

Demande de participation financière Agenda de professionnelles en soins de la santé du Québec (FIQ):

Considérant que la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec demande une participation financière pour le financement d'un Agenda qui leur servira d'outil quotidien de référence où sont

notés, entre autres, l'horaire de travail, les congés, les activités syndicales, les rendez-vous, etc.;

Considérant qu'une partie des sommes recueillies permettra de réaliser des projets que les professionnelles en soins ont à coeur;

17-08-14-4440

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal regrette de ne pouvoir acquiescer à la demande de participation, et ce, pour des raisons budgétaires.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion : Abrogeant le Règlement 848-2013 établissant la rémunération du personnel lors d'élections et de référendums municipaux

Avis de motion est donné par madame Marielle Duhème selon lequel le Règlement 890-2017 abrogeant le Règlement 848-2013 concernant la rémunération payable aux membres du personnel électoral lors d'élections et de référendums municipaux sera présenté pour adoption avec dispense de lecture lors d'une séance ultérieure.

Demande de dérogation mineure – 100, Chemin Ridge

Considérant qu'une demande de dérogation mineure visant à régulariser certains éléments en rapport à l'implantation d'enseignes composées de lettres individuelles et d'un logo, apposées au mur de la façade du bâtiment commercial situé au 100, Chemin Ridge, désigné comme étant le lot 5 491 617 est présenté pour étude au conseil municipal;

Considérant que ladite dérogation mineure aurait pour effet :

- 1) d'autoriser l'affichage de deux enseignes au lieu d'une seule sur le mur de la façade, tel que prescrit à l'article 18.6.1 du règlement de zonage 512;
- 2) d'autoriser l'implantation des deux (2) enseignes sur le mur du bâtiment à une hauteur de deux (2) mètres du niveau du plafond au lieu de un (1) mètre, tel que prescrit à l'article 18.6.2 du règlement de zonage 512;
- 3) d'autoriser l'aire des enseignes apposées au mur du bâtiment, à 7,91 mètres carrés au lieu de 4,5 mètres carrés, excédant ainsi la superficie de 3.41 mètres carrés, tel que prescrit à l'article 18.6.3 du règlement de zonage 512;
- 4) d'autoriser l'aire de l'enseigne détachée du bâtiment de 12,63 mètres carrés au lieu de 7 mètres carrés, tel que prescrit à l'article 18.6.3 du règlement de zonage 512;

Considérant que les normes prescrites au règlement 512 ne permettent pas d'identifier le concessionnaire selon les normes du programme d'identification Kia;

Considérant que la dimension ainsi que la répartition des enseignes proposées sont en harmonie avec la taille du bâtiment, favorisant ainsi une bonne intégration architecturale;

Considérant que, dû à la sobriété des enseignes proposées, la demande ne porte pas préjudice aux propriétaires et occupants voisins;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

17-08-14-4441

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure relative aux enseignes pour le bâtiment commercial situé au 100, Chemin Ridge, désigné comme étant le lot 5 491 617.

Adopté

**Demande de dérogation mineure – Rue Wellington-
Construction d'un immeuble de 6 unités de logement**

Considérant qu'un projet de construction résidentielle d'un immeuble de six (6) unités de logement à construire sur le lot 3 230 610 situé sur la rue Wellington, a été déposé par l'entreprise Toitures Michel Mongeon pour le propriétaire, monsieur Clément Allen;

Considérant que ladite dérogation aurait pour effet d'autoriser l'aménagement de neuf (9) cases de stationnement dans la cour avant de l'immeuble alors que l'article 19.1.2.2.2 du règlement de zonage numéro 512 stipule que dans le cas d'une habitation multifamiliale le stationnement est permis partout sauf dans la cour avant ;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

17-08-14-4442

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure en rapport au stationnement dans la cour avant de l'emplacement.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

**Embauche de Sonia Roy à titre de pompier volontaire pour le
Service de la Sécurité incendie**

Considérant que madame Sonia Roy a déposé sa candidature à titre de pompier volontaire pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer;

17-08-14-4443

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer madame Sonia Roy à titre de pompier volontaire au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

Félicitations à Nancy Cloutier Laurence et Mélanie Sherry pour leur réussite aux examens de premiers répondants

Considérant que les premiers répondants doivent compléter une formation visant à acquérir les techniques de RCR et les connaissances requises en premiers soins;

Considérant que Mmes Nancy Cloutier Laurence et Mélanie Sherry, après avoir suivi leur formation et réussi leur examen, ont toutes deux acquis une certification de premier répondant;

17-08-14-4444

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal félicite Mmes Nancy Cloutier Laurence et Mélanie Sherry pour leur réussite à l'examen des Premiers répondants.

Adopté

60. VARIA

Septembre 2017 - Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate

Considérant que le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus courante chez les hommes au Canada;

Considérant qu'un Canadien sur sept en recevra le diagnostic au cours de sa vie;

Considérant qu'environ 23 100 Canadiens recevront un diagnostic de cancer de la prostate cette année;

Considérant que le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90 % s'il est détecté hâtivement;

Considérant que les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou qui sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques que les autres hommes de développer un cancer de la prostate;

Considérant que *Cancer de la prostate Canada* recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur taux de référence;

17-08-14-4445

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Par conséquent, le Conseil municipal de Huntingdon proclame septembre 2017 mois de la sensibilisation au cancer de la prostate à Huntingdon.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Les travaux de réfection des portes et fenêtres de l'Office municipal d'habitation sont complétés.

Des discussions ont eu lieu entre le directeur de l'OMH et la Société d'habitation du Québec pour l'installation de climatiseurs.

M. Rémi Robidoux : Il félicite les employés du camp de jour et de la piscine municipale pour leur travail de préparation de leur char allégorique pour la parade de la Foire de Huntingdon. Ceux-ci se sont mérité la 1^{re} et 3^e position.

Mme Marielle Duhème : Le comité des Habitations des Tisserandes doit procéder à l'embauche d'un nouveau président suite à la démission de Mme Marie-Josée Leduc.

Le Festival équestre de Godmanchester qui a eu lieu la dernière fin de semaine de juillet fut un succès. Le public y est venu en grand nombre.

André Brunette : Il félicite les organisateurs de la Foire de Huntingdon qui, une fois de plus, ont eu un grand succès. Cette foire serait en 2^e position de longévité dans le Canada puisqu'elle présentait sa 189^e édition. Il demande qu'une lettre de félicitations soit transmise aux organisateurs de la Foire pour souligner leur succès.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

17-08-14-4446

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 43.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière